



LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, ASSEZ DE BLABLA, DU CONCRET !!

Paris le 8 juillet 2019

DANS LE MONDE DU TRAVAIL, NI VIOLENCES NI HARCÈLEMENT ...MAINTENANT !

Le 21 juin 2019 une nouvelle convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour combattre la violence et le harcèlement au travail a été adoptée, grâce à la mobilisation internationale de syndicats et des organisations internationales féministes.

Elle reconnaît notamment que le harcèlement sexuel fait partie des violences et harcèlement fondés sur le genre, que ces violences sont incompatibles avec le travail décent.

Le texte prévoit surtout dans le détail les politiques de prévention à mettre en place ainsi que des mesures pour assurer le contrôle et le suivi de l'application de la réglementation : cela pourrait aboutir au droit à des aménagements d'horaires, de poste, des congés payés, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisie, ainsi que l'accès à une prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais, la formation de tous et toutes les professionnel.les qui peuvent rencontrer ces situations.

Solidaires lutte depuis des années pour que les violences conjugales détectées sur le lieu de travail soient reconnues comme relevant de la responsabilité de l'employeur quant aux réponses concrètes à apporter aux victimes (ce qui figure désormais dans les accords égalité dans la fonction publique), et que les femmes **soient protégées de toute sanction professionnelle**. La convention prévoit notamment l'interdiction de licenciements des femmes victimes de violences conjugales, ce qui semble un minimum !

Certes les normes internationales du travail ne suffisent pas à elles seules, mais cette convention est une avancée notable sur laquelle de nombreuses femmes et hommes de par le monde pourront s'appuyer pour lutter.

Même si la France ratifie cette convention (qui entrera en vigueur un an après la ratification de deux Etats membres), il faudra des mises en œuvre concrètes, et dégager réellement les moyens nécessaires pour que ça change !

VIOLENCES CONJUGALES, URGENCE ABSOLUE !

Marlène Shiappa a annoncé dimanche 7 juillet un Grenelle des violences conjugales pour... septembre, tandis que l'on compte depuis le 1^{er} janvier 2019, 75 femmes tuées sous les coups de leur conjoint ou ex conjoint. Oui, il faut mettre fin à cette horreur, mais il faudra plus qu'une consultation citoyenne et des psy dans les commissariats ! **Nous n'avons pas besoin de nouvelles lois ou d'un Grenelle, mais de mesures concrètes** : aucune plainte refusée et sans suite, ce qui veut dire tenir compte de la parole des femmes, des mesures de protection rapides ce qui veut dire fin de l'impunité des agresseurs, des places suffisantes en hébergement d'urgence dans tous les départements, des fonds pour les associations qui accompagnent les femmes victimes...

Et tout ceci sera encore insuffisant tant qu'on ne s'attaquera pas au système patriarcal partout et constamment, dès l'école maternelle, dans les médias, dans les entreprises, au travail comme dans toutes les organisations collectives.